



COMMUNE DE CASE-PILOTE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire

du Lundi 29 septembre deux mille quatorze

Date d'envoi des convocations : jeudi 25 septembre 2014

Membres en exercice : 27

Présidence de Madame George GELIE, Première adjointe
Secrétaire de séance Monsieur Arthur CHARD, Huitième Adjoint

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Thierry **MARECHAL**, deuxième adjoint-
 Michel **BARIL**, quatrième adjoint- Laurent **SICOT**,
 sixième adjoint- Arthur **CHARD**, huitième adjoint.

Mesdames George **GELIE**, première adjointe-
 Jeanne **CLEMENT**, cinquième adjointe- Dominique
LOMBARD, troisième adjointe, Roseline **REGIS-CONSTANT**,
 septième adjointe.

Messieurs Dominique **COURT** (arrivée 18h35),
 Edson **EUGENE**, Ronald **DACLINAT**, Jean Pierre **ZIE-ME**
 (arrivée 18h36), Elie **CARONIQUE** (arrivée 18h37),
 Guillaume **SURENA** (arrivée 18h37) Conseillers.

Mesdames Josiane **DOCIN-JULIEN**, Suzie **RONDEL**,
 Monique **SEVERE**, Stéphanie **CLAIRICIA**, Chantal **DORIN**,
 Conseillères.

ETAIENT ABSENTS : Madame Marie-Claire **BELIN**, Monsieur
 Jean-Pierre **DONVAL**.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames Lucienne **BIDARD**,
 Joséphine **JANVION**.

Messieurs Ralph **MONPLAISIR**, Maire, Christian **LEONARD**,
 Christian **LISEE**, Luc **LABRIDY**.

Procurations :

- Ralph **MONPLAISIR** à George **GELIE**
- Christian **LISEE** à Thierry **MARECHAL**
- Luc **LABRIDY** à Dominique **LOMBARD**
- Lucienne **BIDARD** à Michel **BARIL**

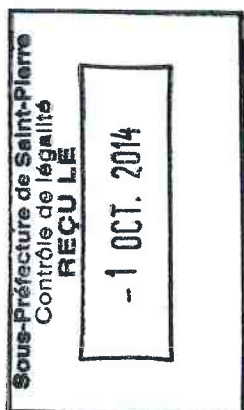
Invité : Monsieur Georges-Alain **MORAVIE**, percepteur

Assistance administrative :

- Gladys **TURIAF**, Directrice Générale des Services
- Corinne **MORJON-BOCQUET**, Directrice Affaires Générales
- Marlène **ARMET**, Secrétariat Administratif

Soit 15 présents en début de séance et 4 procurations
 19 présents et 4 procurations au point n°1

Place Gaston MONNERVILLE
 97222 CASE-PILOTE
 Tél. : 0596 78 81 44
 Fax : 0596 78 74 72



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la procédure d'urgence
2. Réexamen de la délibération n° 2014-09/12.56 du 11 septembre 2014 relative au vote du budget primitif 2014
3. Questions diverses

Délibération n° 2014-09/13.57

1. APPROBATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Conseil Municipal de la commune de Case Pilote,

- **Vu** l'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la réduction du délai de convocation du conseil municipal en cas d'urgence,
- **Vu** la convocation des élus en date du jeudi 25 septembre 2014 soit trois jours francs avant la réunion de la séance du jour,
- **Vu** le motif d'urgence évoqué par le Maire : la signature du Protocole d'accord entre la Ville et la CGTM-SOEM section de Case-Pilote en date du mercredi 24/09/14 qui nécessite une décision rapide du conseil,
- **Pour** mettre fin à une grève illimitée débutée le mardi 16 septembre 2014 soit depuis 9 jours et à l'occupation 24h/24 de l'Hôtel de Ville par les grévistes depuis le lundi 22 septembre 2014 soit 3 jours au total,
- **Vu** les termes du protocole d'accord qui porte sur l'annulation de la délibération du conseil municipal du 11/09/14 et précise la tenue d'un conseil municipal d'urgence le 29/09/2014,
- **Afin de** respecter ce protocole signé pour ramener la paix sociale dans la commune et ainsi permettre au service public interrompu depuis 9 jours d'être de nouveau assuré,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

21 VOIX POUR

02 VOIX D'ABSTENTION (MM. CARONIQUE et SURENA)

DECIDE

- **DE CONFIRMER** l'urgence qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire afin de délibérer sur la question mise à l'ordre du jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



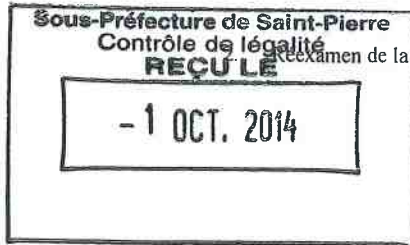
G. GELIE
La Première Adjointe
George GELIE

Extrait du Conseil Municipal du 29 septembre 2014



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la procédure d'urgence
2. Examen de la délibération n° 2014-09/12.56 du 11 septembre 2014 relative au vote du budget primitif 2014
3. Questions diverses



Délibération n° 2014-09/13.58

2. REEXAMEN DE LA DELIBERATION N° 2014-09/12.56 DU 11/09/2014 RELATIVE AU VOTE DU BP 2014

Le Conseil Municipal de la commune de Case Pilote,

- **Vu** l'ordre du jour du conseil municipal du 11/09/14 :
 - Validation du procès-verbal de synthèse du Conseil Municipal du 31 juillet 2014
 - Signature d'une convention avec la Région relative à la collecte et au traitement des VHU
 - Communication des avis n°2014-0053 et 2014-054 du 15 juillet 2014 rendus par la CRC concernant le CA 2013 et le Budget Primitif 2014
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune
 - Questions diverses

- **Vu** le protocole d'accord signé avec La CGTM-SOEM section de Case-Pilote le 24/09/14 demandant l'annulation de la délibération du 11/09/14 en ses points 3,4 et 5,

- **Considérant** qu'il serait illégal d'annuler le point 3 de la délibération du 11/09/14 qui concerne la communication des avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) aux membres du Conseil Municipal conformément à l'article L. 1612-19 du CGCT,

- **Considérant** qu'il serait inopportun d'annuler le point 4 de la délibération du 11/09/14 relatif au vote des taux d'imposition sans faire courir le risque à la commune d'une augmentation d'impôts décidée par Le Préfet de 31,45% préconisée par la CRC au lieu des 11,92% décidés par la commune,

- **Considérant** que la demande des grévistes ne porte que sur le retrait dans le point 5 de la délibération du 11/09/14, de la phrase liée à la baisse de leurs indemnités,

- **Afin** d'éviter l'annulation de tout le point 5 sans porter préjudice à la commune, risque d'allonger le délai d'obtention du plan Cocarde, risque d'arrêt du budget par le Préfet ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :

21 VOIX POUR

02 VOIX CONTRE (MM. CARONIQUE et SURENA)

DECIDE

- **DE MODIFIER** la délibération n°2014-09/12.56 relative au vote du Budget Primitif 2014 de la commune comme suit :
dans le paragraphe portant sur la baisse des dépenses de fonctionnement de 202 060 €, suppression de la phrase : « baisse des indemnités des agents de 1/3 au 2nd semestre (IAT et IFTS) ».
- **DE DECLARER** inchangé le reste de cette délibération.
- **DE REUNIR** le Comité Technique Paritaire (C.T.P) pour échanger sur les autres mesures relatives au personnel pour 2015.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



G. Gelie
La Première Adjointe
George GELIE

